

Avis du CHSCT M Travail sur le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2017

Vous nous soumettez ce jour pour avis du CHSCTM le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2017, avec pratiquement un an de retard. Nous n'avons pourtant cessé de vous demander la présentation des bilans annuels au 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Nous déplorons de nouveau que les indicateurs fournis dans ce bilan ne permettent toujours pas d'avoir une appréciation réaliste de l'état de santé et des conditions de travail des agent.es.

En particulier, sur les risques psycho-sociaux (RPS), vous persistez à ne nous communiquer que deux indicateurs sur les quatre fixés par l'accord cadre relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique du 22 octobre 2013, à noyer les accidents de service en lien avec les RPS dans un item dénommé « autres », à ne pas analyser qualitativement les faits saillants survenus dans les services... De fait, vous n'évaluez pas correctement ce risque.

Pourtant, ces risques sont mis en lumière de manière inquiétante notamment dans le bilan du médecin coordonnateur national et dans le bilan des assistant.es de service social.

Les résultats du baromètre social 2018 (que vous ne nous avez bizarrement pas présentés) ne font que confirmer la gravité de la situation et le mal-être des agent.es : défaut d'accompagnement et d'information lors des réorganisations des services, discrimination, harcèlement moral, charge de travail excessive, dépassements d'horaires importants non rémunérés, perte de sens, manque de respect de la hiérarchie, climat social dégradé,...

2017, avec l'adoption en janvier de l'ordonnance instaurant la présomption d'imputabilité en matière d'accident de service aurait dû permettre aux agent.es de déclarer plus facilement les accidents dont ils sont victimes. Outre l'absence de publicité de cette avancée de principe, la mise en œuvre de toutes les stratégies pour éviter la reconnaissance (médecin expert systématique, renvoi à la commission de réforme...) continue à décourager nos collègues et participe d'une sous-déclaration massive notamment en terme de risque psycho-sociaux.

Le bilan ne contient aucune analyse qualitative sur le fonctionnement des CHSCT et se limite à une succession de chiffres. Néanmoins, au vu du nombre d'enquêtes, de visites, de consultations mentionnées dans le document, rapportées au nombre de CHSCT existants dans les services, il est évident que ces instances dysfonctionnent malgré les engagements pris par la DRH après le rapport des ISST de 2016. Nous considérons qu'il est urgent de renforcer les CHSCT et de leur donner les moyens d'action nécessaires.

Sur le suivi des agent.es par la médecine de prévention, les carences restent importantes. Plusieurs UD ne disposent pas de médecin de prévention et la moitié des agent.es n'a pas bénéficié de la visite quinquennale ou du suivi particulier obligatoires.

2017 a aussi été marqué par plusieurs drames de l'amiante. Un de nos collègues, malheureusement décédé depuis, a obtenu la reconnaissance de sa maladie suite à son exposition dans les locaux de l'administration. Si l'administration reconnaît sa responsabilité, elle n'en tire malheureusement pas l'ensemble des conséquences concernant les milliers de collègues soumis à ce jour à une exposition passive non maîtrisée, laissant craindre de nouveaux drames dans les années futures.

On ne peut pas donner un avis tant soit peu favorable sur ce bilan compte tenu des dégâts sur la santé de nos collègues lié au maintien d'une politique comptable de réforme permanente des services, sur fond de baisses des effectifs et des moyens, de casse des missions....

Dans cette situation, nous ne pouvons que réaffirmer nos demandes pour un changement radical de politique qui fasse de la santé des agent.es la priorité n°1 du Ministère ainsi que le maintien de CHSCT au plus près des agent.es.

En conséquence, nous émettons un avis défavorable.

Vote :

5 Pour (CGT SUD SNUTEF FO) – 2 Abs (CFDT UNSA)